

Gestion de trésorerie zéro - Mobilisation d'un emprunt de fin d'exercice

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin d'assurer le financement budgétaire des investissements effectués au cours de l'exercice 1991, la Ville est amenée à réaliser un emprunt de 55 MF avant le 31 décembre 1991.

Cet emprunt prévu au budget 1991 au crédit 927.16.20200 sera réalisé auprès du Crédit Local de France selon les modalités suivantes :

- ouverture de crédit court terme destiné à préfinancer les investissements 1991
- remboursable à tout moment sans pénalités
- index : taux moyen du marché monétaire : T4M
- Marge : 0,20 %
- Commission flat de 0,10 %.

Il sera imputé à l'imputation 927.1620.20200 de 1991 à ouvrir et alimenté par transfert depuis l'imputation initialement prévue (927.16.20200).

En cas d'accord, le Conseil Municipal est appelé à :

1) autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat de prêt cité ci-dessus

2) cet emprunt budgétaire pourra dans le cadre de la gestion de trésorerie zéro, être remboursé dès que celle-ci le permettra.

Dans cette perspective, il convient également d'autoriser M. le Député-Maire à ouvrir en dépenses et en recettes au BS de l'exercice à venir un crédit d'égal montant respectivement au chapitre 925.0/1620.89146.20200 Dette communale résultant d'emprunts - Gestion active de la dette et au chapitre 925.0/16..-89146.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.